

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Numéro 24 – avril 2023



Le nombre de dossiers de surendettement déposés en mars est en hausse de 7% par rapport à mars 2022. Sur l'ensemble du premier trimestre 2023, la progression est de 6% au regard de la même période l'an passé. En tendance longue, les dépôts demeurent inférieurs à ceux des trois premiers mois de 2021 (à hauteur de 7%) et plus encore de 2019 (à hauteur de 20%), année de référence pré-crise sanitaire. Toutefois, cette légère inflexion récente justifie la complète mobilisation des équipes de la Banque de France aux côtés des personnes surendettées et des intervenants sociaux.

Le nombre de désignations de droit au compte est globalement stable sur le trimestre par rapport à la même période en 2022.

Le volume des nouvelles déclarations d'incidents sur remboursement de crédit connaît une évolution saisonnière et confirme sa normalisation « post crise sanitaire », avec un niveau légèrement supérieur à celui de mars 2019. Les nouvelles déclarations au fichier central des chèques restent à un niveau modéré et relativement stable sur un an.

Le nombre des demandes d'information ou d'accompagnement de particuliers adressées à la Banque de France sur des sujets d'inclusion financière* via son accueil multicanal - guichet, téléphone (via le 34 14, numéro d'appel unique pour joindre la Banque de France), courrier, web - reste dynamique, tout comme les consultations de l'espace particuliers-inclusion financière son site internet (wwwbanque-France.fr / espace particuliers-inclusion financière).

**Droits d'accès aux fichiers d'incident, surendettement, droit au compte ou Infobanque (informations sur la réglementation sur les moyens de paiement, les comptes et frais bancaires, les livrets bancaires, le microcrédit, etc.)*

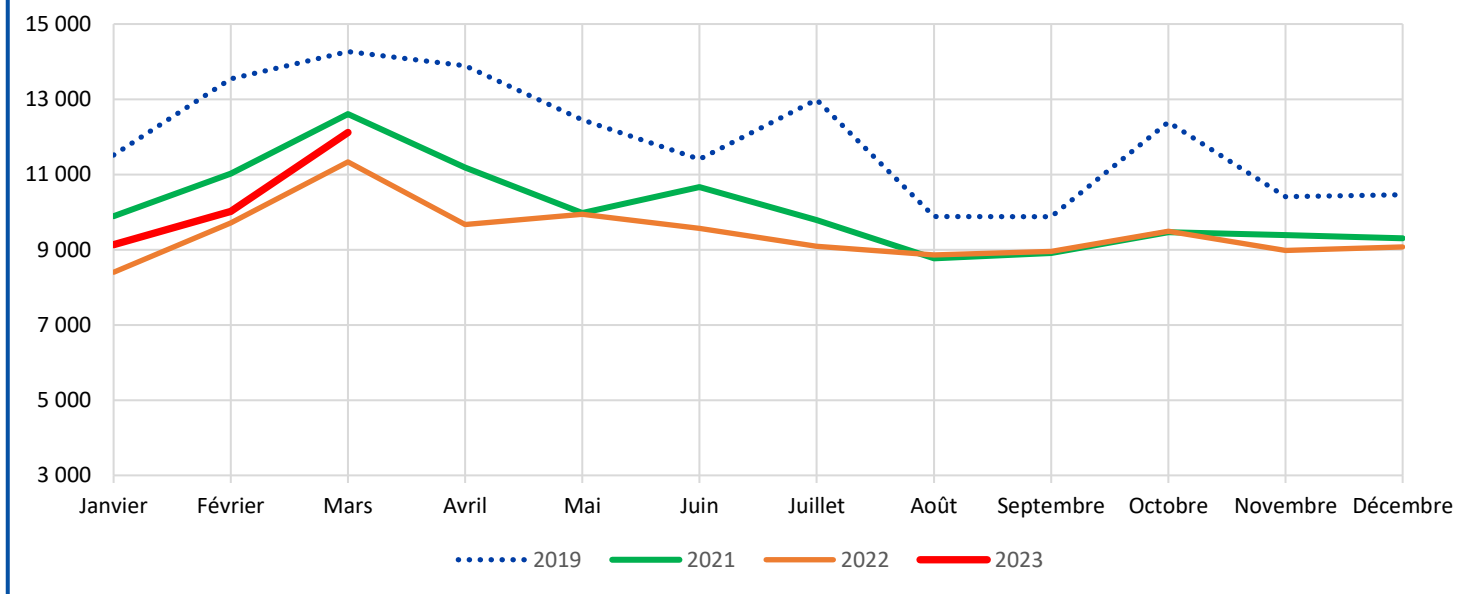
ÉLÉMENTS CONJONCTURELS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

1. Dépôts de dossiers de surendettement

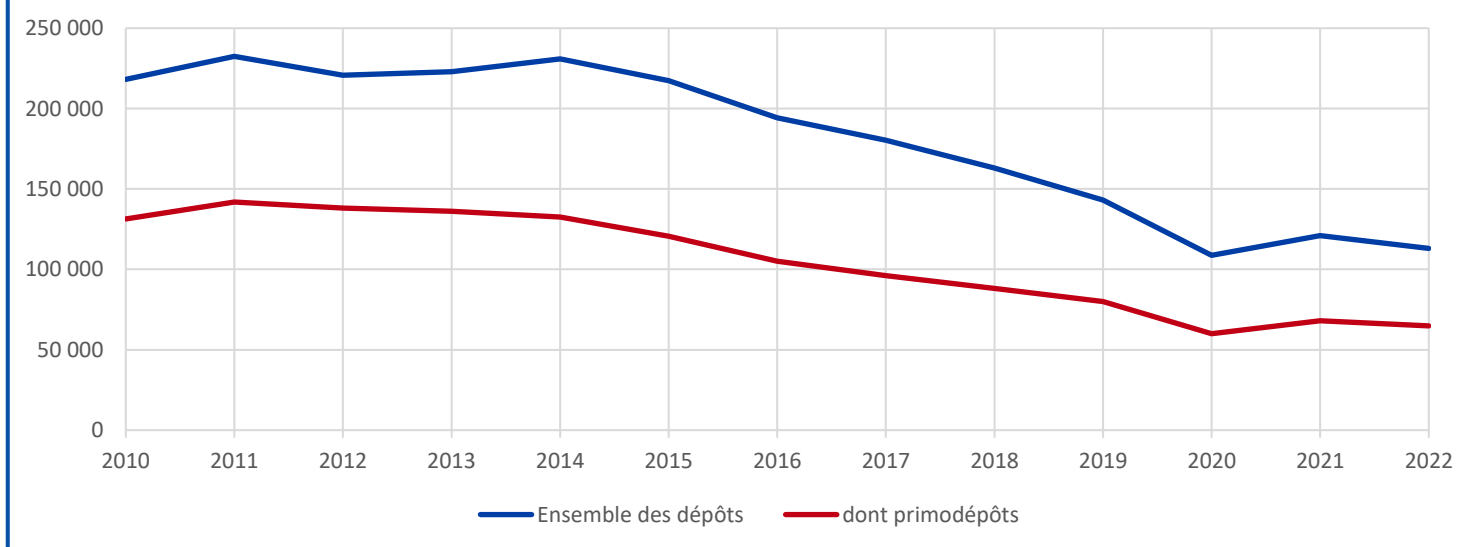
	Mars 2022	Mars 2023*	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin mars)	Cumul 2023* (à fin mars)	Évolution du cumul 2023/2022
Dossiers déposés	11 334	12 117	7%	29 445	31 272	6%

* Données provisoires

Évolution mensuelle des dépôts de dossiers (en unités)



Dépôts de dossiers de surendettement
données annuelles 2010-2022 (en unités)



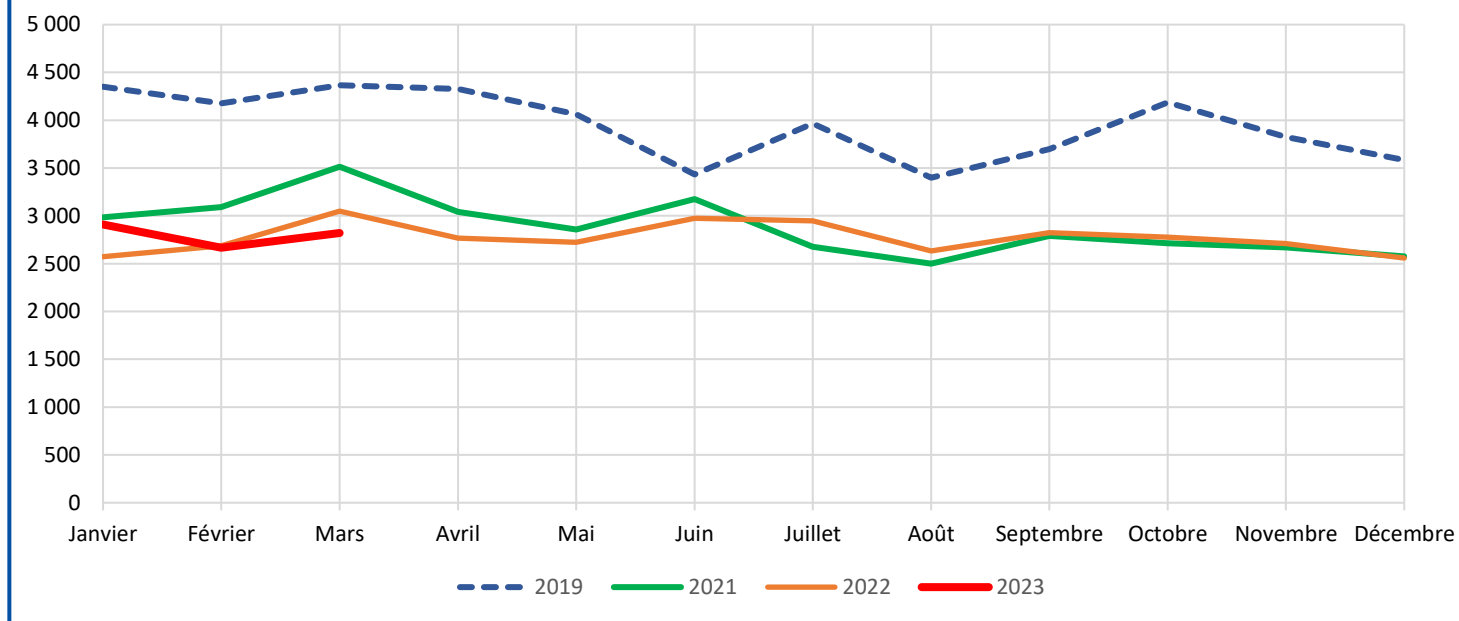
Des indicateurs statistiques détaillés sur le surendettement des ménages sont disponibles en annexe.

2. Mise en œuvre du droit au compte bancaire

Nombre de désignations de banques pour l'ouverture d'un compte

Mars 2022	Mars 2023*	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin mars)	Cumul 2023* (à fin mars)	Évolution du cumul 2023/2022
3 049	2 822	-7%	8 308	8 399	1%

Évolution mensuelle des désignations (en unités)



Informations sur le droit au compte accessibles [ici](#).

3. Fichiers d'incidents : inscriptions et consultation

Le FCC et le FICP

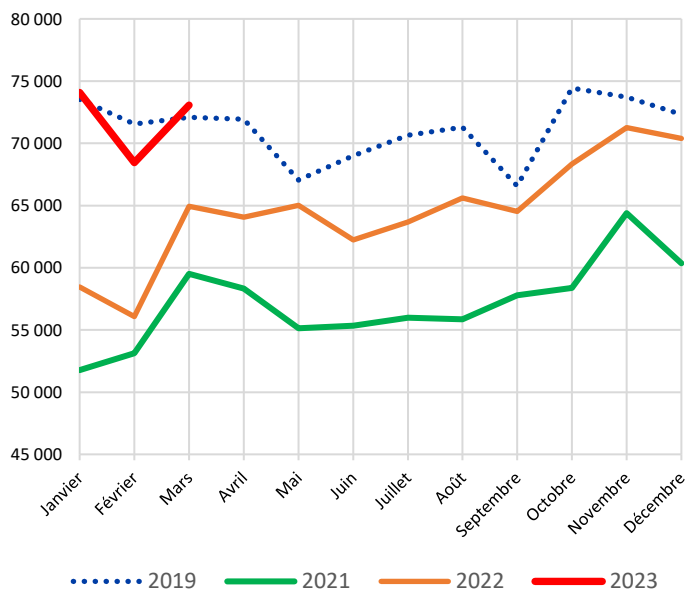
Le **fichier central des chèques** (FCC) recense les personnes qui ont émis un chèque sans provision, ainsi que les personnes s'étant vu retirer leur carte bancaire suite à un usage abusif. Le fichier recense également les cas, plus rares, de personnes sous le coup d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques.

Le **fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers** (FICP) recense les personnes qui ont rencontré des difficultés dans le remboursement d'un crédit souscrit à titre personnel, ainsi que les personnes en situation de surendettement, dès la date du dépôt d'un dossier auprès du secrétariat d'une commission de surendettement.

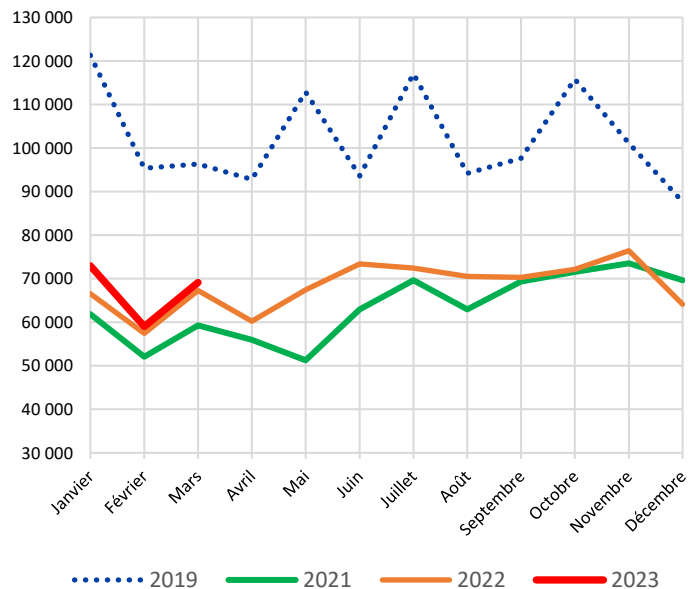
Flux d'inscriptions de personnes au FICP et au FCC (en unités)

	Mars 2022	Mars 2023*	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin mars)	Cumul 2023* (à fin mars)	Évolution du cumul 2023/2022
Inscriptions au FICP dont incidents de paiement	64 945 58 165	73 067 65 959	13% 13%	179 479 162 025	215 601 197 167	20% 22%
Inscriptions au FCC dont incidents sur chèque dont retraits de carte bancaire	67 301 59 806 7 493	69 149 58 825 10 756	3% -2% 35%	191 316 169 599 23 020	201 137 174 529 27 944	5% 3% 21%

FICP - Flux d'inscriptions mensuels

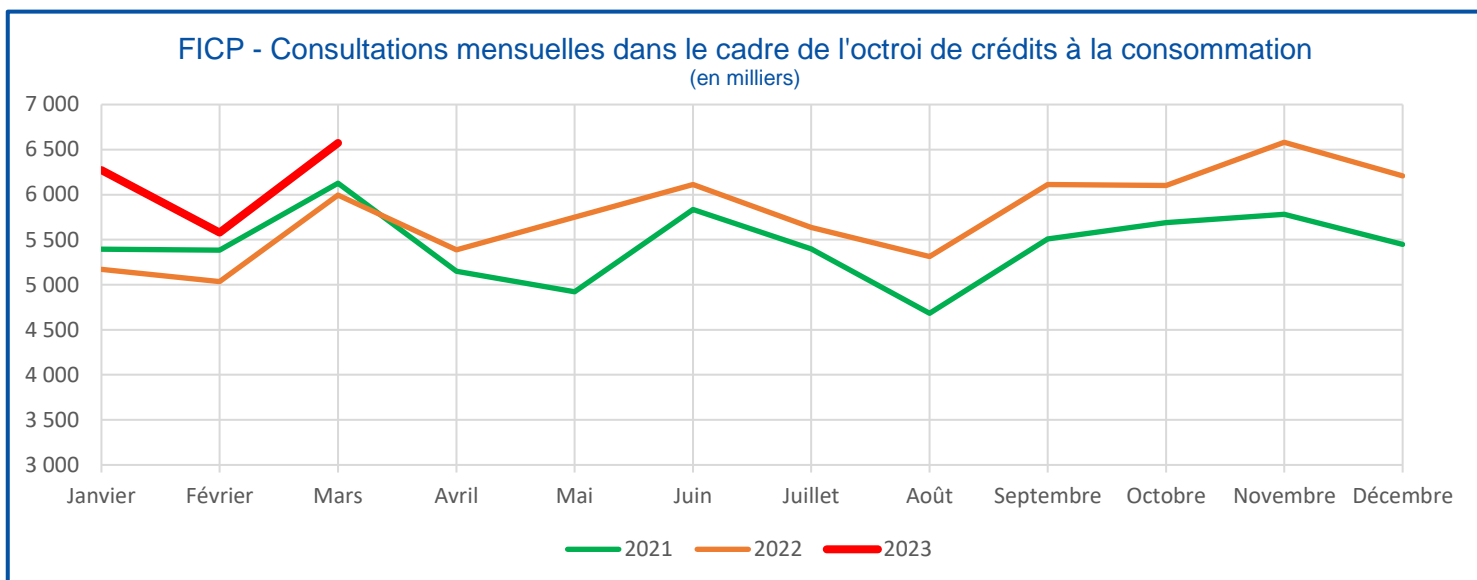


FCC - Flux d'inscriptions mensuels



Flux de consultation obligatoire dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation et de crédits immobiliers (en milliers)

	Mars 2022	Mars 2023*	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin mars)	Cumul 2023* (à fin mars)	Évolution du cumul 2023/2022
Consultation du FICP dont crédits à la consommation dont crédits immobiliers	5 996 778	6 573 512	10% -34%	16 202 1 987	18 423 1 328	14% -33%



Informations sur les fichiers d'incidents accessibles [ici](#)

4. Personnes informées / accompagnées par la Banque de France sur un sujet d'inclusion financière

Nombre de personnes ayant sollicité les services de la BDF (téléphone, w eb, guichet, courrier)
**

Mars 2022	Mars 2023*
130 206	177 793

Évolution mensuelle 2023/2022
37%

Cumul 2022 (à fin mars)	Cumul 2023* (à fin mars)
360 185	492 395

Évolution du cumul 2023/2022
37%

**A partir de janvier 2023, le nombre d'appels téléphonique est établi de manière plus exhaustive, ce qui explique en partie la hausse constatée.

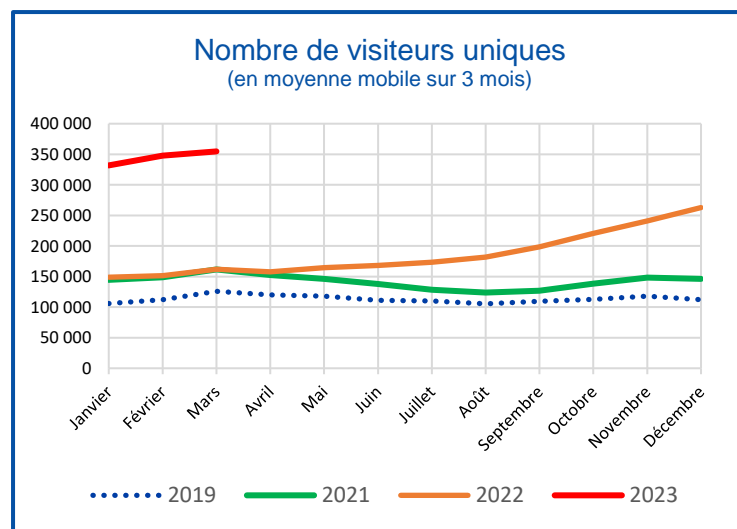
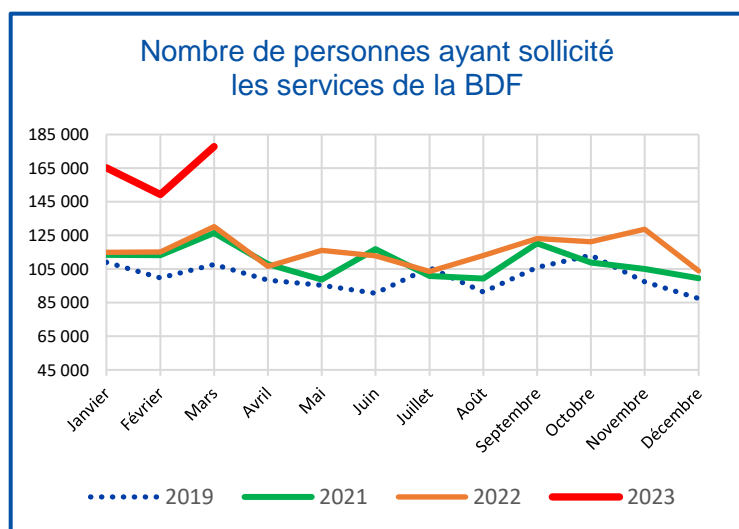
Nombre de visiteurs uniques sur l'espace particuliers-inclusion financière du site w w .banque-france.fr (somme cumulée des visiteurs)

Mars 2022	Mars 2023*
167 987	317 166

Évolution mensuelle 2023/2022
89%

Cumul 2022 (à fin mars)	Cumul 2023* (à fin mars)
485 933	1 063 946

Évolution du cumul 2023/2022
119%



Informations sur l'inclusion financière disponibles [ici](#)

ANNEXE – ÉLÉMENTS DE TYPOLOGIE SUR LE SURENDETTEMENT

Dossiers traités par les commissions de surendettement

(Dossiers en nombre, part en %)

	T1 - 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022	T1 - 2023*	2021	2022
Dossiers traités dont dossiers suivis par un travailleur social	26 242 49,0	26 148 47,8	26 044 49,9	25 106 49,1	23 926 47,8	115 209 48,7	102 963 48,9
Cause de surendettement							
Licenciement/chômage	21,8	21,8	21,5	21,0	21,7	23,5	21,5
Maladie/accident/invalidité	14,5	14,4	14,7	15,7	14,9	14,3	14,8
Séparation/divorce	14,3	13,9	13,7	13,5	13,4	14,4	13,8
Décès d'un membre de la cellule familiale	3,1	2,9	2,9	3,1	3,0	3,0	3,0
Baisse des ressources	22,8	23,6	22,9	21,8	21,5	22,8	22,8
Autres	23,5	23,3	24,4	25,0	25,5	21,9	24,1

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Profil sociodémographique

(En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	T1 - 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022	T1 - 2023*	2021	2022
Répartition par sexe							
Hommes	45,9	45,9	45,8	45,8	45,9	46,2	45,8
Femmes	54,1	54,1	54,2	54,2	54,1	53,8	54,2
Répartition par âge							
De 18 à 34 ans	17,9	18,9	20,0	20,6	19,3	21,6	21,8
De 35 à 54 ans	48,0	47,9	47,3	47,5	47,1	48,8	47,9
55 ans et plus	34,1	33,1	32,7	31,9	33,6	29,7	30,2

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Situation au regard du logement

(En % du nombre de dossiers traités)

	T1 - 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022	T1 - 2023*	2021	2022
Locataires	75,6	76,0	76,4	75,9	75,2	75,8	76,0
Propriétaires et propriétaires accédants	9,5	9,3	8,6	8,5	8,8	9,6	9,0
Hébergés, occupants à titre gratuit et autres cas	14,9	14,7	15,0	15,6	16,0	14,6	15,0

Sources : Banque de France

Note : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur

* Données provisoires

Niveau de vie des ménages surendettés

(En % du nombre de dossiers traités)

	T1 - 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022	T1 - 2023*	2021	2022
Ressources (R) < seuil de pauvreté	54,2	55,0	55,3	52,4	50,6	56,4	54,3
Seuil de pauvreté < (R) < revenu médian	38,4	37,6	37,7	40,0	40,7	37,0	38,4
R ≥ revenu médian	7,4	7,4	7,0	7,6	8,7	6,7	7,3

Sources : Banque de France

Notes : Le niveau de vie d'un ménage correspond à ses ressources mensuelles nettes par unité de consommation ; Pour un ménage d'une personne, le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian sont respectivement de 1 129 et 1 881 euros en 2022.

* Données provisoires

Caractéristiques de l'endettement pour l'ensemble des dossiers traités

(En % des dossiers concernés par chaque catégorie de dettes)

	T1 - 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022	T1 - 2023*	2021	2022
Dettes immobilières	12,5	11,9	10,5	10,8	10,5	12,6	11,3
Dettes à la consommation	72,1	72,4	71,2	71,7	72,4	72,4	71,7
Dettes de charges courantes	77,2	77,5	77,8	77,8	75,9	78,5	77,5
Autres dettes	72,2	72,8	73,0	72,5	73,7	72,5	72,5

Sources : Banque de France

Note : Les autres dettes sont composées des autres dettes financières et autres dettes.
Note de lecture : au 4^{ème} trimestre 2022, 10,8% des dossiers traités comportent au moins une dette immobilière.

* Données provisoires

Enquête typologique et autres études sur le surendettement des ménages disponibles [ici](#).

ANNEXE – DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT ET LE TYPE DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE AU PROFIT DES PERSONNES SURENDETTÉES

Indicateurs statistiques sur le surendettement

	février 2023	mars 2023*	Cumul de janvier à mars		2022
			2022	2023*	
Dossiers déposés	10 022	12 117	29 445	31 272	113 082
Dossiers recevables	7 757	9 580	25 328	24 727	102 595
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	8 679	9 831	29 648	27 849	118 199
Dossiers irrecevables (A)	5,8%	6,9%	4,7%	6,3%	5,2%
Mesures de rétablissement personnel (B)	36,1%	31,7%	37,0%	33,3%	37,8%
Mesures imposées suite RP sans LJ	35,8%	31,3%	36,8%	33,0%	37,5%
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%
Mesures de réaménagement des dettes (C)	50,7%	53,2%	51,7%	52,8%	50,0%
Plans conventionnels perennes	3,4%	3,3%	3,4%	3,3%	3,1%
Plans d'attente	3,8%	3,9%	4,5%	3,9%	4,1%
Mesures perennes	34,3%	36,1%	34,9%	35,7%	33,7%
Mesures d'attente	9,2%	9,9%	8,9%	9,8%	9,0%
Dossiers clôturés (D) (y compris constats de non-accord n'ayant pas fait l'objet d'une ouverture des mesures)	7,4%	8,3%	6,6%	7,6%	7,0%
Relations avec les tribunaux Nombre de dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation	1 751	1 815	5 791	5 380	23 213

* Données provisoires

Source : Banque de France

En mars 2023, 12 117 dossiers ont été déposés auprès des commissions de surendettement, celles-ci en ayant traité 9 831 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Fin décembre 2022, 64 804 primodépôts ont été enregistrés sur 12 mois glissants, représentant 57,3 % de l'ensemble des dépôts sur la période.

Schéma de la procédure en vigueur depuis janvier 2018

